

## **P R O C E S - V E R B A L**

**de l'Assemblée générale  
du mardi 19 septembre 2023 à 16h15  
à l'Ecole de la construction (FVE) à Tolochenaz**

---

Président : M. Pierre Ethenoz  
Présents : Selon liste des présences  
Procès-verbal : Mme Florence Nöding

---

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 octobre 2022
  2. Nouveaux membres
  3. Rapport du Président
  4. Rapport du Secrétaire général
  5. Point de situation sur la rentrée en lien avec la réforme (A. Oberholzer EPCA)
  6. Comptes 2022
  7. Rapport de l'organe de révision
  8. Décharge au comité, à l'organe de contrôle et approbation des comptes
  9. Budget et cotisation 2023-2024
  10. Election des membres du comité
  11. Désignation de l'organe de révision
  12. Divers
- 

A 15h00, avant l'AG, M. Jean-François Savary, Directeur a accueilli les membres et a présenté les différents métiers représentés à la FVE. A la suite de sa présentation, a eu lieu une visite de l'école et des différents ateliers.

**Alexandre Ludin (AL)** ouvre la séance à 16h25 et salue tous les membres présents, les invités ainsi que le comité.

Il rappelle que l'assemblée a été valablement convoquée en date du 31 juillet 2023 à tous les membres, conformément aux statuts. Le PV de l'année précédente et les comptes étaient disponibles sur le site internet.

La liste de présence est annexée à l'original du présent procès-verbal.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

### **1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 octobre 2022**

Le procès-verbal en question ne suscitant aucune remarque particulière, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur (M. Baptiste Müller).

## **2. Nouveaux membres**

**AL** souhaite la bienvenue aux nouvelles entreprises membres :

- ARASAPE à Bex
- Camptocamp à Bussigny
- Centre de secours et d'urgences du Nord Vaudois et de la Broye à Yverdon-les-Bains
- Haute école de travail social et de la santé (HETSL) à Lausanne
- Roldeco SA à Crissier
- Télé Leysin-Col des Mosses-La Lécherette SA à Leysin
- SUVA à Lausanne

## **3. Rapport du Président**

**M. Pierre Ethenoz (PE)** remercie chaleureusement la FVE pour son accueil et pour la visite très intéressante de l'école. Il remercie également toutes les entreprises formatrices.

**PE** donne lecture de son rapport qui est annexé au présent procès-verbal (annexe 1).

Aucune remarque ni question n'est formulée à son sujet.

## **4. Rapport du Secrétaire général**

**AL** donne lecture de son rapport qui est annexé au présent procès-verbal (annexe 2).

Aucune remarque ni question n'est formulée à son sujet.

## **5. Point de situation sur la rentrée en lien avec la réforme (A. Oberholzer EPCA)**

**M. Antoine Oberholzer (AO)**, Directeur de l'EPCA, informe les membres que la nouvelle réforme se passe bien dans les différentes écoles vaudoises. Une formation continue a été mise en place pour les enseignants depuis 2 voire 3 ans notamment avec l'organe national des formations via Konvink, mais aussi sur les grandes lignes de la réforme, des formations pédagogiques et des formations métiers. La difficulté réside dans le fait que les enseignants actuels doivent transmettre un métier et ces derniers ne sont pas du métier. Toutefois, l'appropriation des contenus ne pose pas de difficulté, contrairement à ce qui a été communiqué dans la presse récemment.

**AO** présente les différents domaines à choix et précise que les compétences opérationnelles seront déterminantes pour la réussite de l'examen. Avec cette nouvelle réforme, les points ne peuvent plus être engrangés (qui pouvaient l'être précédemment). Les notes ne pèsent pas grand-chose dans le cadre de la PQual mais elles sont le signe d'une bonne préparation à l'examen.

Deux moyens d'enseignement sont désormais pratiqués dans les écoles professionnelles, il s'agit de Konvink (national) et CREME (VD). Actuellement, il y a encore quelques soucis techniques.

**AO** termine en résumant que tout se passe bien, qu'il y a encore quelques ajustements à faire et que l'expérience prochaine sera bénéfique. Il reste positif et confiant et insiste sur le fait de ne pas accorder trop d'importance à ce que relate la presse ; d'ailleurs aucun contact n'a été pris auprès de l'EPCA par cette dernière.

**M. Philippe Volet** s'interroge sur l'approche en lien avec la cybersécurité, notamment avec le métier qui selon lui est en première ligne. Qu'en est-il au niveau de l'enseignement ? **AO** confirme que des éléments de formation en lien avec la protection des données sont dispensés mais pas forcément avec la cybersécurité qui sont des éléments très techniques, pas demandés dans la formation d'employé de commerce. Toutefois, des informations sur la sécurité à adopter sont communiquées.

## **6. Comptes 2022**

**AL** passe en revue les différentes rubriques des comptes.

Les comptes 2022 de l'association se bouclent avec un bénéfice de **CHF 34'102.78** reporté au bilan pour des fonds propres de **CHF 117'081.47**. Le capital s'élève à **CHF 312'753.14**.

Une membre s'interroge au sujet de la proportion énorme sur les fonds de régulation. Ceci s'explique par le décalage des dépenses et le versement des subventions, une année plus tard.

Aucune autre remarque ni question n'est formulée sur les comptes 2022.

**A l'unanimité, les membres présents approuvent les comptes de l'exercice 2022.**

## **7. Rapport de l'organe de révision**

Aucune remarque ni question n'étant plus formulée sur les divers éléments présentés ci-dessus, il est passé au vote de décharge.

## **8. Décharge au comité, à l'organe de contrôle et approbation des comptes**

**A l'unanimité, les membres présents donnent décharge au comité, à l'organe de contrôle et approuvent les comptes de l'exercice 2022.**

## **9. Budget et cotisation 2023-2024**

Le comité a décidé de ne pas augmenter la cotisation 2024 qui reste à CHF 150.--.

**AL** informe des points suivants :

Un montant de CHF 30'000.-- a été budgété pour l'accompagnement de la réforme.

Une perte potentielle de CHF 21'350.-- qui pourra être cas échéant prise dans la réserve.

## **10. Election des membres du comité**

**AL** informe qu'il y a 3 nouveaux membres qui ont intégré le comité :

- Mme Florence Nöding, CIFC-VD
- Mme Vanessa Andrade, VO Energies Services SA
- M. Olivier Perroud, Bondpartners SA

Mmes Andrade, Chatelan, Dorthe et M. Perroud sont excusés ce jour.

**AL** demande si d'autres personnes dans l'assemblée souhaitent intégrer le comité. Il n'y a pas de demandes.

MM. Ethenoz et Ludin sont statutairement élus par leurs fonctions respectives qui sont les organisations fondatrices (Jeuncomm et Fédération patronale vaudoise) de la CIFIC-VD et Mme Fabienne Dorthé qui participe à titre consultatif de la DGEP.

**Le comité est élu par acclamation par l'assemblée.**

## **11. Désignation de l'organe de révision**

Le comité propose de reconduire le mandat de la fiduciaire OFISA – Berney Associés, qui exerce depuis 2019.

**La fiduciaire OFISA – Berney Associés est élue par l'assemblée comme organe de révision.**

## **12. Divers**

**M. Jean-François Martin** de l'ORIF à Pomy s'interroge sur les coûts AppApp. **AL** confirme le montant de CH 5.--/heure et que CoachApp est gratuit pour le participant.

**M. Jean-François Martin** informe que leur budget des licences Konvink s'élève à CHF. 8'000.--, qu'il est nettement supérieur aux années précédentes bien qu'il fallait anciennement acheter le DFP. Il trouve regrettable le manque de transparence de Konvink au niveau des licences supplémentaires pour les formateurs; la situation est complexe. **AO** confirme qu'il rencontre la même complexité avec la formation mixte. Il regrette aussi l'arrivée tardive des informations de la CIFIC Suisse sur le pack de la licence complète S&A à CHF 275.--, ce qui a apporté du flou et des erreurs dans l'achat des licences.

**M. Jean-François Martin** remercie la souplesse et la collaboration avec la CIFIC-VD qui a mis en place les cours pour formateurs, un effectif élevé de ses collaborateurs y a participé.

**M. Jean-François Martin** regrette les messages contradictoires des séances dans les différentes écoles professionnelles, ce qui a engendré du flou et a déstabilisé la détermination sur les domaines à choix.

**AO** confirme que la demande a été faite auprès de la DGEP afin que les domaines à choix soient saisis dans le formulaire lors de la signature du contrat d'apprentissage. On espère une uniformité pour la prochaine rentrée scolaire.

La parole n'étant plus demandée, **AL** remercie les membres présents de leur participation à cette assemblée et lève la séance à 17h20. Un apéritif s'ensuit dans le hall de l'école.

CIFIC-VD  
Communauté d'intérêts pour la formation  
commerciale de base du canton de Vaud



Alexandre Ludin

Annexes sur le site [www.cifc-vd.ch](http://www.cifc-vd.ch) - membres :

1. Rapport du Président
2. Rapport du Secrétaire général